Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DC_096_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 18 décembre 2025

Décision DC-096-2025

L'an 2025 le 18 décembre à 09 heures 00, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis à huis clos, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

La Secrétaire de séance est Monsieur Denis HAMAYON.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Jean Paul HAMON, Bertrand FAURE, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Pascal PRIDO, Joël LE BORGNE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DC_096_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 18 décembre 2025

Décision DC-096-2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc LABBE

Objet : Réponse à l'appel à projet « Réserves naturelles nationales et régionales 2025 » de la Région (Feder) pour la rénovation du laboratoire de la Réserve de la Baie de Saint-Brieuc

EXPOSE DES MOTIFS

1/ Contexte du projet

La Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc contribue activement à l'avancée des savoirs dans les domaines de l'écologie, de la biologie de la conservation et du fonctionnement des écosystèmes littoraux. L'une de ses missions essentielles est d'assurer et d'organiser le suivi scientifique des milieux et des espèces à l'échelle du site fonctionnel. Cette mission est d'autant plus cruciale que les pressions exercées sur les écosystèmes marins sont multiples, évolutives et interconnectées.

Pour y répondre, la Réserve conduit chaque année des programmes scientifiques, en autonomie ou en partenariat avec des laboratoires de recherche, des établissements d'enseignement supérieur (masters, thèses) et des réseaux scientifiques nationaux et internationaux. Ces collaborations renforcent la dynamique d'échange et de diffusion des connaissances à l'échelle européenne. Depuis sa création, la Réserve naturelle a permis de structurer un réseau de partenaires scientifiques et de développer de manière significative la connaissance des différents compartiments biologiques (avifaune, macrofaune benthique, ichtyofaune, entomofaune, végétation, etc.) ainsi que des facteurs abiotiques qui en régissent le fonctionnement (sédimentologie, paramètres physico-chimiques…). Ces travaux constituent aujourd'hui une base essentielle pour la gestion écologique et adaptative du site.

Le plan de gestion 2019-2028 prévoit l'opération MS.22 – Rénovation du laboratoire, afin de moderniser et mettre aux normes les équipements scientifiques indispensables à la poursuite et à la consolidation de ces missions. La restauration du laboratoire constitue ainsi une étape essentielle pour pérenniser et renforcer la capacité de la Réserve à mener ses programmes scientifiques, à répondre aux enjeux environnementaux actuels et à maintenir son rôle moteur dans la connaissance et la gestion durable des milieux littoraux.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DC_096_2025-DE

2/ L'appel à projet « Réserves naturelles nationales et régionales 2025 » et ses modalités

Cet appel à projets s'inscrit dans l'axe 3.5 « Préserver et reconquérir la biodiversité » du programme FEDER-FSE+ 2021-2027. Le soutien proposé vise à répondre aux besoins de financement des opérations des Réserves naturelles nationales et régionales (RNN et RNR) en termes d'acquisitions foncières, de protection de la nature, de connaissance, d'expérimentation, de recherche, de gestion, de restauration, d'animation, d'éducation à la nature et de valorisation.

Le montant de l'aide FEDER est plafonné à 60 % maximum des dépenses éligibles, avec un minimum de 20 000 € et un maximum de 200 000 € par projet.

Les coûts éligibles sont les suivants :

- les dépenses directes de personnel supportées par le bénéficiaire, nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci.
- les frais professionnels des personnels mobilisés sur l'opération
- les frais de prestations de services
- les travaux de gestion, de génie écologique et d'aménagement (dont études et suivi de maîtrise d'œuvre),
- les achats de fournitures, équipements et matériels directement liées à la conduite de l'opération,
- les travaux d'investissement, de construction (dont maîtrise d'œuvre),
- les contributions en nature telles que le bénévolat
- les coûts d'acquisition foncière (coût d'achat, frais notariés, frais de conseil, etc.),
- les coûts indirects liés à l'opération :
    - les coûts indirects de personnel
    - les coûts indirects de fonctionnement courant.

3/ Le projet de rénovation du laboratoire de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc

La rénovation du laboratoire de la Réserve vise les objectifs suivants :

- Amélioration des conditions de travail et de sécurité : mise aux normes des installations électriques, de la ventilation et des dispositifs de sécurité (incendie, stockage des produits, évacuation) ; création d'un espace de travail ergonomique, fonctionnel et mieux adapté à l'accueil de personnels, stagiaires et chercheurs ; réduction des risques professionnels et amélioration du confort de travail, favorisant la qualité et la continuité des programmes scientifiques.

- Renforcement des capacités d'analyse et de suivi scientifique : modernisation des équipements de laboratoire, permettant d'effectuer sur site des analyses plus précises et plus variées (paramètres physico-chimiques, échantillons biologiques, sédiments, etc.) ; gain d'efficacité dans le traitement et la valorisation des données issues des suivis écologiques ; amélioration de la réactivité opérationnelle lors des campagnes de terrain.

- Consolidation du rôle scientifique de la Réserve : renforcement de la position de la Réserve comme pôle de référence scientifique sur les écosystèmes littoraux et estuariens ; facilitation des partenariats avec les universités, laboratoires de recherche et réseaux scientifiques (accueil d'étudiants, mutualisation de moyens, participation à des programmes de recherche) ; développement des coopérations internationales par la mise à disposition d'un outil de travail performant répondant aux standards actuels.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DC_096_2025-DE

- Contribution à la stratégie de connaissance et de gestion durable des milieux : production de données de qualité accrue pour alimenter les indicateurs de suivi de la biodiversité et du fonctionnement des habitats de la baie ; appui renforcé aux décisions de gestion adaptative (protection, restauration, suivi des pressions anthropiques) ; valorisation scientifique et pédagogique des travaux menés sur le site, au service de la sensibilisation et de la diffusion des connaissances auprès du grand public et des acteurs du territoire.

- Impacts à moyen et long terme : pérennisation des missions scientifiques de la Réserve pour la décennie à venir ; maintien et développement des compétences locales dans le domaine de la recherche appliquée à la conservation ; contribution directe à la mise en œuvre des politiques publiques nationales et internationales en matière de préservation des zones humides et de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Ci-dessous le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses prévisionnelles	**Montant Total**	**Recettes prévisionnelles**	**Montant Total**
Installation de chantier	5 000,00 €	FEDER	81 028,33 €
Travaux Extérieurs	13 500,00 €	Autofinancement SBAA	54 018,89 €
Local Quarantaine			
Équipements pour le local Quarantaine	3 000,00 €		
Travaux pour la Quarantaine	5 688,25 €		
Local Laboratoire			
Équipements pour le laboratoire	51 190,30 €		
Travaux pour le laboratoire	21 614,95 €		
Coûts indirects (OCS***** : 7 %)	7 315,00 €		
Total HT	102 308,50 €		
Aléas 10 %	112 539,35 €		
TVA 20 %	22 507,87 €		
Total dépenses TTC	**135 047,22 €**	**Total recettes TTC**	**135 047,22 €**

***OCS : option des coûts simplifiés (taux forfaitaire prévu par l'appel à projets)*

Au regard de ce plan de financement prévisionnel, il vous est proposé de répondre à l'appel à projet relatif aux Réserves naturelles nationales et régionales 2025 et de solliciter un soutien financier au FEDER de 81 028,33 € soit 60 % du montant total des dépenses prévisionnelles.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la décision suivante.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DC_096_2025-DE

DECISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 209-2020 en date du 1er octobre 2020 portant délégation d'attributions de l'Assemblée délibérante au Bureau ;

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L332-1 ;

VU l'appel à projet lancé par la Région Bretagne, dans le cadre du programme de financement européen FEDER 2021-2027, relatif aux « Réserves naturelles nationales et régionales 2025 » ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE BUREAU DE DECISIONNEL

DECIDE de répondre à l'appel à projet « Réserves naturelles nationales et régionales 2025 » de la Région Bretagne, dans le cadre du programme de financement européen FEDER 2021-2027, afin de solliciter une subvention à hauteur de 81 028,33 € ;

AUTORISE Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant, à conclure et signer les conventions à venir ;

AUTORISE Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant, à signer les actes de candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'appel à projet « Réserves naturelles nationales et régionales 2025 » ;

AUTORISE Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant, à signer les conventions à venir ;

DIT que les crédits engagés dans le cadre de ce projet sont inscrits dans le Budget principal de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à l'application de la présente décision.

DIT que la présente décision sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Présents : 16	Pouvoirs : 0	Total : 16	Exprimés : 16
Voix Pour : 16	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc, le 18 décembre 2025

Président,

Ronan KERDRAON